

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 205

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Fleur de Falaise
Autor: Audoin, Maxime
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285643>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS 29^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

29^{me} année LE PAYS

Mémoires

DE
Messire CLEMENÇON

PUBLIÉS PAR A. DAUCOURT
curé de Miécourt.

La dernière heure arrivée, le digne Prince-Évêque rendit son âme à son Créateur avec un visage doux et serein, à 8 heures du matin, premier dimanche de Carême qui était le 9 mars 1794, âgé de 68 ans, ayant régné onze ans. Son corps fut inhumé le surlendemain, le mardi, de grand matin. On se disait après ce beau spectacle, l'un à l'autre : *Eretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus*, que la mort des justes est précieuse aux yeux du Seigneur.

La vengeance divine suivit de près cette belle mort, en frappant le malheureux Gobel, suffragant de l'Évêché de Bâle, le premier moteur de l'entière destruction de la Principauté de nos évêques.

Il est à propos de faire connaître au lecteur la fin tragique de Gobel, après avoir trahi son prince. Après avoir été reçu en triomphe par ses commettants à l'Assemblée nationale à Paris, Gobel reçut l'évêché schismatique de Paris. Puis après avoir trahi son Dieu, renoncé à son caractère de prêtre et d'évêque, après avoir abandonné la religion, Gobel finit honteusement sa carrière sur un échafaud à Paris. L'évêque intrus, âgé de 67 ans, fut guillotiné le 13 avril

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 7

FLEUR DE FALAISE

PAR

MAXIME AUDOIN

— C'est juré ? insista-t-elle.

— C'est juré.

Le soir même, Mme Dupont remettait à Pierre le billet suivant :

« Mon oncle veut avoir à tout prix, — vous lisez bien, Pierre ? — à tout prix, une fleur pourprée qui pousse sur le *Rocher Carré*. »

La malicieuse fille avait signé, non sans intention sans doute :

Fleur de Falaise.

1794, trois semaines après la mort de son Souverain qu'il avait trahi.

Rengguer, son indigne neveu, ne put cacher plus longtemps ses infamies. Leur énormité était arrivée à son comble. Dieu est juste, il fallait qu'il fût puni. Ne trouvant plus de sécurité parmi ses premières créatures qu'il avait séduites pour gagner le crédit du peuple qu'il trompait, accoutumé aux fraudes et aux friponneries, il fut enfin convaincu d'en avoir commis au comité de surveillance dont il était un des membres. Il arriva qu'il ne put plus se disculper. C'était trop tard. Il fut reconnu pour un fripon et par ordre du Département accusé d'un crime de lèse-nation.

Le misérable sut toutefois corrompre son gardien et s'évada de sa prison après avoir rompu ses fers. Ayant la clef des champs, il gagna d'abord la frontière et se réfugia sur le territoire le plus voisin de la nouvelle France, la Prévôté de Moutier-Grandval.

Son séjour dans ce pays ne fut pas long. Il fut arrêté à Court parce qu'il était soupçonné de travailler à bouleverser la constitution de la dite Prévôté. Conduit dans les prisons de Moutier, on l'interrogea, on fit son procès. La sentence fut qu'il serait déporté dans les 24 heures, du côté de la Suisse, dans le canton de Soleure. L'oiseau de proie prit une autre direction, parce que ses conducteurs, chargés de cette expédition, avaient été gagnés par les parents de Rengguer. Il se cacha pendant quelque temps dans une métairie du côté de Bienne où les mauvais sujets de la Prévôté allaient le trouver pour comploter avec lui une nouvelle révolution dans la Prévôté. Cependant on découvrit bien vite les machinations de Rengguer et de ses partisans. Messieurs les préposés prirent d'abord des mesures prudentes pour arrêter ces

P. S. P. — « Je ne vous dirai pas comme Chimène : Sors vainqueur d'un combat. Je vous défends, monsieur, vous entendez, je vous défends de vous risquer vous-même : l'entreprise est dangereuse ; vous trouverez certainement quelqu'un pour la tenter à prix d'argent. »

— Ah ! rugit Pierre en secouant sa rude crinière comme un lion, à nous deux, monsieur Chardonnet !

Le lendemain, à midi, M. Chardonnet et sa pupille se disposaient à se mettre à table pour déjeuner, lorsqu'ils entendirent au dehors un bruit de voix.

Geneviève s'était montrée nerveuse toute la matinée : elle connaissait le caractère aventureux de Pierre, et, en dépit de sa défense formelle, elle appréhendait qu'il ne se hasardât lui-même à conquérir la précieuse fleur. Le

coeur serré, obéissant à on ne sait quel pressentiment, elle se précipita à la fenêtre, et, de là, que vit-elle, mon Dieu ? — Lui ! son fiancé ! Pierre ! entendu sur une civière à goëmons que portaient quatre pêcheurs.

D'un bond, elle fut sur le sentier ; elle arrêta le lugubre cortège.

C'était bien lui, le doux ami ! — si pâle ! — sans connaissance, le front sabré d'une large coupure ; il serrait encore, dans ses poings crispés, la plante homicide.

M. Chardonnet arrivait effaré, sa serviette à la main.

— Oh ! dit Geneviève avec égarement, vous me l'avez tué !

Le pauvre homme, il faut lui rendre cette justice, n'eut pas un regard pour le superbe échantillon de *lavatera*, objet de son ardente convoitise ; il désigna spontanément aux pêcheurs l'entrée de sa maison, et, d'une voix qui tremblait :

aire pour présider l'élection canonique qui se fit à Fribourg en Brisgau où s'étaient rassemblés les seigneurs du Haut-Chapitre. La pluralité des voix se porta sur la personne de Monseigneur illustrissime *François-Xavier de Neveu*, grand chanoine du Chapitre et très-digne curé d'Offenbourg.

Après son élection et sa consécration (*), le nouveau prélat pensa, dans son zèle, d'abord à s'acquitter de son devoir pastoral quoique rendu très difficile dans ces temps critiques où l'on se trouvait pour pratiquer le culte catholique. Néanmoins il put consoler ses nouveaux diocésains par des mandements remplis d'édification et d'instructions, qu'il faisait passer adroitement au peuple pour les préserver de la corruption des erreurs du temps et du schisme de France.

Tout empressé de se rapprocher de son peuple, il vint fixer sa demeure à l'abbaye de St-Urbain (**), de l'Ordre de Cîteaux et établit son officialité à Soleure. Il prit ces arrangements afin d'être plus à proximité de son cher troupeau qu'il pouvait mieux secourir par ses écrits si pieux, pour le préserver de la mauvaise voie et l'éclairer des lumières de l'Évangile, ce bon peuple qu'on ne cessait, jour et nuit de tromper par de faux écrits qui ne lui apprenaient que le libertinage et le mépris formel de la sainte religion catholique.

Ce digne prélat, animé de l'esprit de Dieu, n'omit rien pour préserver ses peuples du poison de l'impiété. Il encouragea admirablement tous les prêtres qui l'approchaient à courir au secours des âmes affligées tant dans sa Principauté que dans la partie de son diocèse située en Alsace.

(A suivre.)

(*) Le sacre du nouveau Prince-Evêque de Bâle eut lieu dans l'église des Pères Bénédictons de Pétershausen, grand duché de Baden. Il fut sacré par le baron de Baden, évêque suffragant de Constance, assisté des abbés de Pétershausen, et Kreutzlingen.

(**) Le Prince résolu d'établir sa résidence dans le reste des Etats qui le reconnaissaient encore pour Souverain. A cet effet il s'établit à la Neuveville. Toutefois comme sa présence pouvait porter ombrage aux Français qui se seraient peut-être servi de ce prétexte pour envahir le restant des Etats du prince, Berne conseilla au Prince-Evêque de se retirer momentanément. C'est alors que le prince-évêque Xavier de Neveu se retira dans l'abbaye voisine de St-Urbain. Il établit alors un conseil de régence à Perles.

— Chez moi... amenez-le chez moi... vous le déposerez sur mon lit... bien doucement...

Alors, tandis que Geneviève s'empressait autour du blessé, que l'un de ces hommes courait au bourg quêrir le médecin, les autres, racontaient au professeur les circonstances de l'accident : comment M. Legoff s'était hissé le long de la paroi du rocher au moyen d'une échelle dont le pied reposait sur le fond de leur barque, louée par lui à cet effet ; comment, dans le moment où il détachait la fleur, le ressac d'une vague avait repoussé la barque, fait basculer l'échelle, et comment enfin le hardi garçon était tombé la tête la première sur le bordage de la barque, se faisant au front une affreuse coupure.

— Bah ! dit l'un avec cette belle insouciance des gens qui en ont vu bien d'autres, — Monsieur Legoff a le coffre solide : il n'est pas mort sur le coup, ça se raccomodera !...

Comme les pêcheurs sortaient, Pierre ouvrit les yeux. Il aperçut Geneviève, et lui sourit.

La Corde du Pendu

1

L'huissier Morillot, du village d'Ambran, retournait à son étude en passant à travers bois.

Il venait d'opérer une saisie chez Antelme Lebéju, à la ferme des Aunelles, et, tout en suivant la sente sinueuse bordée de graminées, il maugréait je ne sais quelles paroles entendues seulement des pinsons et des merles.

Morillot n'était point un méchant homme, tant s'en fallait, car il s'appauvriissait plutôt qu'il s'enrichissait de son métier et s'il avait saisi le mobilier d'Antelme Lebéju, c'est que vraiment il ne pouvait user d'aucun autre moyen pour l'empêcher d'épouser Berthine, sa jolie petite fille aux yeux noircis comme les mûres des buissons.

De tout temps, il avait rêvé un mariage cossu pour Berthine et voilà qu'en dépit de ses espérances, c'était Antelme qu'elle aimait. Or le jeune gars ne possédait pas un sou vaillant, et, dans ces conditions, il refusait de donner son consentement à leur mariage.

Que dire et que faire pour dresser un obstacle entre eux ? Il savait bien qu'ils se voulaient mutuellement et que lorsqu'elle aurait vingt et un ans, c'est-à-dire à l'époque des moissons, Berthine passerait outre ses remontrances.

Il réfléchit longtemps et trouva ce qu'il croyait être un trait de génie.

Antelme avait loué la ferme qu'il habitait et quelques arpents de terre à son oncle Laurette, un vieux avec lequel il s'était fâché depuis, et qu'il ne payait pas régulièrement. Or s'il ne le payait pas, c'est que la terre rapportait insuffisamment malgré le travail qu'il lui consacrait, auquel il s'acharnait avec l'espoir de voir enfin ses efforts récompensés.

Morillot savait bien qu'il trimait dur et qu'il ne fallait point, l'accuser de mauvaise volonté ; mais puisque Antelme, n'ayant plus rien, serait forcé de se placer comme domestique, et, par conséquent, forcé de renoncer à Berthine, il ne pouvait pas hésiter.

Il alla donc trouver l'oncle Laurette et lui dit qu'il se rendait à son idée d'envoyer du papier timbré à son neveu récalcitrant.

Jusqu'alors, je dois en convenir, il l'en avait dissuadé, n'aimant pas à chagriner les

— Je l'ai !... murmura-t-il faiblement.

Puis, s'animant à l'approche du professeur : — La tête est bonne, ce sera l'affaire de quelques jours. Donc, sans rancune, monsieur Chardonnet. Mais il y a récompense promise.

— Chut !... ne vous fatiguez pas !... je n'ai qu'une parole, parlez, que demandez-vous ?

Une lueur de malice brilla dans l'œil du blessé.

— Je demande : *primo*, je demande la grâce de l'élève Gélinet — ou Gélinet !...

Le vieillard le regarda avec étonnement.

— Je demande que vous ne le tourmentiez plus avec votre botanique. Vous pouvez vous vanter de m'avoir fait enrager avec ce grimoire ! A propos, je sais maintenant que l'ortie était un lamier — *lamium album*, la ciguë une carotte, — *daucus carota*, — vous vous rappelez la petite bête rouge ? et le chardon, un *eryngium* !...

— Comment, Gélinet... mon a ni, vous avez étudié l'... ?

gens : mais qui veut la fin veut les moyens.

Maintenant, c'était fini ; la saisie était faite. Le père Morillot n'était pas content de lui. Il avait comme un poids sur le cœur et se demandait où avait bien pu se sauver le fermier lorsqu'il s'était enfui comme un fou, aussitôt après l'inventaire de son mobilier.

— Bast, tant pis ! pensa-t-il ; il n'aura pas Berthine et c'est le principal.

— Ah ! m'sieu Morillot ! s'écria tout à coup à ses côtés une voix qui l'arracha à ses réflexions, il y a un pendu dans le bois... Tenez, là-bas regardez... je cours chercher le maire...

Il continua sa route sans s'arrêter davantage, sans même donner le temps à l'huissier de le questionner et quand celui-ci, ayant marché dans la direction indiquée, fut près du pendu, il reconnut avec effroi le malheureux débiteur du vieux Laurette, Antelme Lebéju.

Il lui sembla recevoir un coup de massue sur la tête et il resta un moment comme étourdi, mais cela ne dura pas et toutes sortes de sentiments contradictoires se heurtèrent soudain en lui, la pitié, la colère, le remords et la haine.

Comme le gamin tardait à revenir cependant ! Bien qu'il fut parti depuis deux ou trois minutes seulement, le temps lui paraissait terriblement long.

S'il dépendait Antelme ? Mais il n'osa pas, craignant de commettre un délit grave.

Alors il se mit à faire les cent pas, nerveusement, et tout en pensant avec une crainte grave à ce que dirait Berthine lorsqu'elle apprendrait ce malheur, tout en se demandant ce qu'il en adviendrait et en redoutant l'explosion de son chagrin, il ne sut se défendre de remarquer le bout de la corde dépassant la branche à laquelle le fermier s'était pendu, et l'idée folle, extravagante, la tentative irrésistible de s'en approprier quelques brins traversa subitement son esprit superstitieux.

II

Péréhé sur la branche de l'arbre, le visage contracté par l'appréhension de voir surgir quelqu'un, les mains tremblantes, Morillot qui, malgré son âge venait de grimper comme un écolier, saisit le bout de corde et, après en avoir arraché des brins qu'il serra dans son portemonnaie, y appuyant son couteau.

Mais la lame était tranchante, les mouvements saccadés, et voici que le pendu tom-

— Si j'ai étudié ? — poussez-moi une colle, pour voir ! Etamines, pistils, involucre, carpelles, réceptacles, sépales, stigmates, stipules, corolles et tubercules, je vous étonnerai : parous !... Mais, pour le moment, il s'agit d'autre chose, procédons méthodiquement. La question Gélinet — ou Gélinet — réglée, je demande, *secundo*.

— *Secundo* ?

Pierre se tourna vers Geneviève.

— Grâce à moi, monsieur Chardonnet, vous avez votre fleur de falaise, — troc pour troc, confiez-moi celle-ci, voulez-vous ? Je prendrai bien soin d'elle, je vous le jure !

L'excellent homme mit la main de sa pupille dans la main du peintre,

— Ah ! dit-il, mon cher enfant, c'est de grand cœur que je vous la donne, — vous l'avez trop bien gagnée...

Maxime AUDOIN.

FIN.